

Accompagnement à la mobilité pour les formateurs PRAP 2S / APS ASD

ALM : Accompagnement à La Mobilité de la personne aidée en prenant soin de l'autre et de soi.



Objectif

Intégrer l'accompagnement à la mobilité de la personne aidée en prenant soin de l'autre et de soi dans l'animation des acteurs PRAP 2S ou APS ASD, selon le certificat détenu.

III

FORMATION DE FORMATEURS

Modalité pédagogique — **PRÉSENTIEL**

— EN RÉSUMÉ

La formation accompagnement à la mobilité pour les formateurs PRAP 2S et APS ASD permet de mettre en œuvre des formations d'acteurs PRAP 2S (Sanitaire et médico-social) ou d'APS ASD (Acteur Prévention Secours du secteur de l'Aide et du Soins à Domicile) conformes aux nouveaux référentiels de 2021 dans le cadre d'un projet d'établissement.

— CONTENU

Cette formation, qui remplace exceptionnellement le MAC et qui est obligatoire pour tous les formateurs PRAP 2S et APS ASD avant le 31 décembre 2022, traite les points suivants :

- Les enjeux de l'accompagnement à la mobilité de la personne aidée,
- La mise en œuvre d'une démarche intégrant les déplacements naturels,
- L'évaluation des capacités en fonction du déplacement à réaliser,
- Les modalités d'assistance en lien avec l'environnement,
- Les aides techniques adaptées,
- Le développement et la promotion des dispositifs PRAP 2S et APS ASD.

— COMPÉTENCES VISÉES

- Enseigner les fondamentaux de la prévention des risques.
- Expliquer la mise en œuvre de l'évaluation des risques professionnels.
- Clarifier l'animation de la prévention des risques professionnels.

— PÉDAGOGIE

Pédagogie ludique et applicative, expérimentations pratiques, jeux de rôles, applications concrètes.

70 % pratique 30 % théorique.

Le programme

1 Le dispositif ALM dans la formation PRAP 2S/APS ASD

- L'accompagnement à la mobilité en prenant soin de l'autre et de soi.
- Les enjeux de l'ALM.

2 Les déplacements naturels

- Définir les notions de déplacement naturel et de déplacement spontané.
- Les étapes d'un déplacement naturel et les mouvements élémentaires qui les composent.

- Le schéma décisionnel ALM.
- Le recueil des informations indispensables.
- L'évaluation de l'environnement, des capacités et des risques.

3 Les différents accompagnements

- Les principes sécuritaires et les gestes permettant de les respecter lors de l'ALM.
- Les niveaux d'assistance en fonction des capacités à réaliser les étapes du déplacement.
- La guidance verbale.

FORMATION

Certifiante

— **28 heures**

soit 4 jours de formation

Référence —

ALM

PRÉREQUIS

Titulaire du certificat de formateur PRAP 2S ou de formateur APS ASD.

PUBLIC

Formateurs PRAP et APS ASD.

ORGANISATION

De 4 à 10 participants.

INTERVENANTS

Formateurs de formateurs PRAP 2S et APS ASD.

ÉVALUATION

Évaluation certificative pour validation des compétences acquises. Délivrance d'une attestation individuelle de fin de formation, d'un certificat de réalisation et renouvellement du certificat de formateur PRAP 2S et/ou APS ASD. Évaluation à chaud et à froid.

- L'aide sans portage délégué.
- Les aides techniques.

4 La certification

- Les différentes épreuves certificatives.
- L'organisation pédagogique et logistique des formations d'acteurs PRAP 2S et d'APS ASD selon les nouveaux référentiels.